



Beaucoup se posent la question suite aux feux de forêts: qu'est ce que les « IHTS »?
Sud vous répond...

LES IHTS rémunèrent QUOI?

Les IHTS rémunèrent les heures supplémentaires effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Qui a droit aux IHTS?

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être versées aux:
SPP catégorie C & B
PATS catégorie C & B

COMMENT CALCULER LES IHTS ?

Si la badgeuse vous permet de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires, s'y référer.
 Sinon il vous faut tenir un décompte le plus précis possible en cas de conflit avec votre chef de service.



Y A-T-IL UNE LIMITE D'HEURES ?

Pour un agent à taux plein la limite est fixée à 25h sup. par mois.
 Au delà, vue les circonstances exceptionnelles, sur décision du chef du service, cela doit passer en comité technique.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

CELA AUGMENTERA-T-IL MES IMPOTS ?

Les heures supplémentaires sont exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de 5 000 € nets. Au-delà de ce montant, elles sont soumises à l'impôt.

QUEL EST LE MONTANT DE REMUNERATION ?

Heures supplémentaires	Rémunération
Les 14 premières heures	[(Traitement brut annuel + indemnité de résidence annuelle) / 1 820] x 1,25
A partir de la 15 ^e heure	[(Traitement brut annuel + indemnité de résidence annuelle) / 1 820] x 1,27
Heure de nuit (accomplie entre 22 heures et 7 heures)	Les 14 premières heures : [(Traitement brut annuel + indemnité de résidence annuelle) / 1 820] x 1,25 x 2 A partir de la 15 ^e heure : [(Traitement brut annuel + indemnité de résidence annuelle) / 1 820] x 1,27 x 2
Heure accomplie un dimanche ou un jour férié	Les 14 premières heures : (Traitement brut annuel + indemnité de résidence annuelle) / 1 820 x 1,25 + [(Traitement brut annuel + indemnité de résidence annuelle) / 1 820] x 1,25] x 2/3 A partir de la 15 ^e heure : (Traitement brut annuel + indemnité de résidence annuelle) / 1 820 x 1,27 + [(Traitement brut annuel + indemnité de résidence annuelle) / 1 820] x 1,27] x 2/3

Il convient d'ignorer les millièmes de centimes d'euros à chaque étape du calcul.
 Si vous percevez une nouvelle bonification indiciaire (NBI), elle s'ajoute à votre traitement indiciaire brut pour le calcul du montant de vos heures supplémentaires.
 En revanche, si vous percevez un complément de traitement indiciaire, il n'est pas pris en compte pour le calcul du montant de vos heures supplémentaires.

Exemple:

SDIS affectation		date		heure début de garde	heure embauche	temps suppo	heure fin de garde	heure débauche	temps suppo soir	heures suppo jour	heures suppo nuit	heures sup dim & férié
marc	19/07/22	7:00	7:00	0:00	19:00	23:21	4:21	03:00	01:21			
carroll	19/07/22	7:00	7:00	0:00	19:00	21:50	2:50	02:50	01:00	01:00	01:50	
dimanche	19/07/22	7:00	7:00	1:00	19:00	20:50	1:50					
jeudi	20/07/22	7:00	7:00	0:00	19:00	21:50	1:50	02:50				
vendredi	20/07/22	7:00	7:00	0:00	19:00	21:50	2:50	03:50				

$$\text{trait de base + Ind logement + NBI} = (2109 \text{ €} + 342 \text{ €} + 77 \text{ €}) \times 12 = 1820 \text{ €} \times 1,25 = 20,83 \text{ € par heure}$$

$$9h40 \times 20,83 \text{ €} = 201,35 \text{ €}$$

$$2h21 \times 2 \times 20,83 \text{ €} = 97,90 \text{ €}$$

$$1h50 \times 5/3 \times 20,83 \text{ €} = 63,64 \text{ €}$$

TOTAL: 362,89 €

Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!

